



Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Languedoc Roussillon

420, Allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER

☎ 04.67.50.50.60 • Fax : 04.67.22.32.38

Courriel : accueil@faf-lr.fr • Site Web : www.faf-lr.fr

Twitter : twitter.com/faf_lr • Facebook : facebook.com/FAFLR34/

Projet associatif FAF - LR 2018

Validation par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2018

Introduction

Grâce à l'invention de l'écriture braille par un jeune aveugle autour de 1830, les personnes déficientes visuelles ont accédé au savoir et à la formation. Elles ont ainsi pu connaître 150 ans de progression vers l'autonomie et l'inclusion dans la vie sociale.

Ce progrès a été grandement facilité par l'organisation des personnes en associations, notamment à partir de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elles ont ainsi fait valoir leurs droits et proposé les solutions les mieux adaptées pour surmonter les désavantages qu'entraînent la baisse ou la perte de la vue. C'est le sens de la devise nationale de la Fédération des Aveugles et Amblyopes (« faibles de vue ») de France : « Par les aveugles et Pour les aveugles » ou, plus largement, « Par les personnes déficientes visuelles et Pour les personnes déficientes visuelles ».

De telles associations restent indispensables pour trois raisons principales :

- D'une part, l'évolution positive de notre situation sociale n'empêche pas la persistance, dans le grand public, d'une peur, d'une pitié ou d'une admiration exagérée envers les personnes déficientes visuelles. De nouvelles illusions viennent s'y ajouter : la croyance que la technologie annule le handicap et que la médecine permettra bientôt de le guérir,
- D'autre part, la multiplication des dispositifs visuels dans la vie courante et l'accélération des rythmes de déplacement ou de travail créent de nouvelles situations désavantageuses pour les personnes déficientes visuelles,
- Enfin, de nouveaux groupes de personnes doivent être accompagnés de manière spécifique : celles qui souffrent de troubles associés à la déficience visuelle, celles dont l'adaptation est remise en cause par le vieillissement, et celles chez qui le handicap visuel est lié à l'âge.

C'est pourquoi nous adhérons à l'ensemble des principes posés par la loi du 11 février 2005, à une exception près : nous ne nous considérons pas comme des « personnes en situation de handicap » qui, une fois réadaptées, se fondraient dans la masse homogène de la société. Nous nous considérons comme des personnes handicapées, membres à part entière d'une société de la diversité, où chacun est différent des autres, mais égal aux autres.

1^{ère} partie - L'histoire de notre association

En 1917, est créée à Paris l'Amitié des Aveugles de France. Elle deviendra en 1991, la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France, puis la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France en 2014.

La FAF-LR est membre de ce mouvement national depuis 1931.

À Montpellier, c'est en 1915 que, partant du mouvement des aveugles soldats, le professeur Truc et Constant Aussel lancent la dynamique qui aboutit en 1929 à la création de l'Union des Aveugles de Montpellier et de la Région.

En 1983, à l'initiative de Louis Gravié, l'association élargit son action aux personnes handicapées de la vue. Elle prend son nom actuel en 2012.

L'association est présidée successivement par Constant Aussel (jusqu'en 1962), Henri Bonnet (jusqu'en 1982), Louis Gravié (jusqu'en 1995), Yolande Clavel (jusqu'en 2002), Vincent Michel (jusqu'en 2011), Bertrand Verine (jusqu'en 2017) et Thierry Jammes actuellement.

Jusqu'en 1987, l'association a une activité d'entraide mutuelle, notamment grâce au magasin Les Cannes blanches, implanté rue de l'Aiguillerie, qui vend les productions d'artisans aveugles.

À partir de 1983, Louis Gravié impulse à la fois une action militante, dans les commissions consultatives, et un engagement gestionnaire, par la création de services professionnels. Cette évolution rapide entraîne de nombreux déménagements, afin d'adapter la taille des locaux : rue Cabrière de 1987 à 1996, puis rue Cité Benoît et, depuis 2006, 420 allée Henri II de Montmorency. Un agrandissement du siège est à l'étude en 2018.

À destination des adultes, l'association crée en 1983 le Cours d'adaptation pour personnes aveugles. Il deviendra, en 2003, le Service d'accompagnement pour Personnes aveugles, puis le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH34) depuis 2010. Financé pour 15 places, ce service a accompagné en 2017, 117 personnes orientées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Des services annexes, avec participation financière des usagers, ont permis le suivi partiel de 21 personnes dans l'Hérault et 15 dans le Gard.

De nombreux besoins restent à couvrir, non seulement dans les départements voisins, mais aussi pour les personnes de plus de 60 ans.

À destination des enfants et de leurs familles, l'association accompagne, à partir de 1985, les jeunes déficients visuels en classe d'intégration, en leur proposant un ramassage scolaire, des cours de locomotion et des transcriptions ou adaptations de documents.

Après 3 ans de négociations, elle obtient en 1989 l'ouverture de services médico-sociaux de type Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile (SESSAD), SAFEP et SAAAIS, dans l'Hérault, qui passeront progressivement de 22 à 54 places financées.

Il faudra à nouveau 2 ans de négociations pour parvenir, en 1996, à l'extension de ces services dans le Gard, puis à leur montée en puissance progressive de 8 à 26 places financées, soit un total actuel de 80 places financées et 112 enfants accompagnés.

De nombreuses demandes restent aujourd'hui non satisfaites dans les 2 départements (40 enfants dans l'Hérault et 26 dans le Gard), aucun service n'existe dans l'Aude.

Depuis 2007, la FAF-LR accueille des enfants avec troubles et/ou handicaps associés. 10 places de SESSAD ont été transformées en places de SESSAD renforcé en 2017 pour ces enfants. Aujourd'hui, ce sont 28 enfants déficients visuels avec handicap(s) ou trouble(s) associés qui sont accompagnés par le SAFEP et le SAAAIS, dont 10 nécessitent un partenariat avec des établissements et services ayant des compétences sur les handicaps supplémentaires à la déficience visuelle.

Toutes ces initiatives sont impulsées par un Conseil d'Administration de 15 membres déficients visuels, élargi par un collège de 5 personnes voyantes en 1993, puis un collège de 4 représentants d'associations partenaires en 2012.

À partir de 2002, des commissions ont été créées pour organiser les actions spécifiquement associatives de représentation, de sensibilisation et d'inclusion sociale. Elles sont aujourd'hui au nombre de 8.

Grâce à ces différentes structures professionnelles ou militantes, La FAF-LR agit ainsi pour éviter l'ensemble des processus d'exclusion. Mais son projet initial demande toujours à être réalisé sur l'ensemble du territoire régional et pour toutes les situations possibles de handicap visuel.

2^{ème} partie - Nos valeurs, nos missions, nos motivations, nos principes d'intervention

La FAF-LR adhère à la réglementation en vigueur au sein des pays de l'Union Européenne. Cette réglementation affirme le droit des personnes déficientes visuelles à :

- L'éducation,
- La scolarisation, la formation professionnelle et l'emploi,
- Un revenu décent,
- Une protection sociale adaptée,
- Une pleine citoyenneté.

La FAF-LR est affiliée à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, dont elle partage l'éthique fondatrice et toujours actuelle. Elle a été créée et demeure gérée par et pour des personnes handicapées visuelles, avec le concours de personnes voyantes, dans l'esprit de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'action de la FAF-LR s'inscrit pleinement dans une démarche d'intérêt général et d'utilité sociale.

Nos valeurs

Nous affirmons tout d'abord la dignité pleine et entière de la personne humaine, par-delà les différences physiques, sensorielles, mentales, ethniques, politiques et religieuses qui la caractérisent. Toute personne a le droit d'accéder à une pleine citoyenneté au sens le plus complet du terme. Mais cette volonté citoyenne implique également le respect de certains devoirs : responsabilité, esprit civique, sens de l'intérêt général, respect d'autrui...

Nous nous appuyons également sur les valeurs de **solidarité**, qui impliquent l'engagement de chacun à se sentir solidaire de l'autre et du groupe, et à agir directement au service de la cause défendue par notre association. Cette démarche repose sur la notion de **désintéressement**, indissociable de celle de bénévolat. Elle implique une claire séparation et une coopération efficace entre les instances associatives, qui prennent les décisions, et les instances professionnelles, qui les mettent techniquement en œuvre.

Nous affirmons enfin le caractère **laïc**, c'est-à-dire **apolitique et aconfessionnel**, de la FAF-LR. Ces valeurs fondatrices s'imposent aux adhérents et dirigeants de l'association. Elles doivent également constituer les raisons de nos actions et la base d'un contrat moral avec l'ensemble des salariés qui participent à la mise en œuvre de nos missions et de nos objectifs.

Nos missions

La FAF-LR a pour mission de promouvoir toutes les actions orientées vers l'insertion de la personne déficiente visuelle dans la vie sociale.

Pour cela, elle articule deux démarches :

- Rechercher la meilleure adaptation de la personne handicapée à la vie sociale ordinaire,

- Favoriser l'accessibilité universelle et l'ouverture humaine de la société à la personne handicapée.

L'association se dote des structures, des méthodes et des outils indispensables à la réalisation de cette mission.

Nos motivations

La FAF-LR doit agir et agit parce que :

- La place des personnes déficientes visuelles est loin d'être objectivement prise en compte par notre société, principalement axée sur l'image,
- L'autonomie, en tant qu'objectif prioritaire de la personne déficiente visuelle, est un processus d'adaptation continu, par des moyens humains et matériels. C'est un état qui ne s'acquiert jamais définitivement,
- Le rôle des personnes handicapées visuelles dans l'élaboration et la mise en place des solutions nécessaires pour leur pleine insertion doit être actif et prépondérant,
- L'action collective est le moyen efficace et indispensable pour la défense de nos droits et la réalisation de nos aspirations.

Nos principes

Notre fonctionnement repose sur trois notions essentielles :

- Entraide mutuelle et solidarité : la FAF-LR crée du lien social et s'efforce de rompre l'isolement des personnes handicapées visuelles. Elle favorise leur insertion familiale, sociale, professionnelle et culturelle,
- Action militante et citoyenne : nous sommes force de propositions et d'accompagnements, pour le respect des droits des personnes déficientes visuelles, qui sont des citoyens différents, mais des citoyens à part entière et égaux en droits. Nous prenons nous-mêmes en charge les responsabilités susceptibles de faire évoluer notre situation dans le sens de nos aspirations,
- Engagement gestionnaire : l'association gère des services médico-sociaux agréés par l'Etat. Elle assume à ce titre une mission de délégation de service public.

3^{ème} partie – Notre implantation territoriale

Réseau national

La Fédération nationale accueille, sur décision de son Conseil d'Administration, les associations qui demandent à y adhérer. Elles doivent pour cela présenter des statuts, une comptabilité, des actions et des valeurs compatibles avec le projet fédéral.

Deux types de structures peuvent adhérer à la Fédération :

- Les associations membres qui, comme la FAF-LR, regroupent les personnes déficientes visuelles d'un ou plusieurs départements,
- Les groupements sympathisants qui proposent, souvent sur l'ensemble du territoire français, une action spécifique, comme la pratique d'un sport ou la gestion d'un établissement ou d'un service.

La Fédération est ainsi représentée sur l'ensemble du territoire national sauf, en 2018, dans les Pays de Loire et la Nouvelle Aquitaine.

En retour, la Fédération soutient les projets qu'elle juge pertinents, grâce aux dons et legs que sa reconnaissance d'utilité publique lui permet de recueillir.

Elle impulse des groupes de réflexion, produit des synthèses et met en place des outils informatiques sur des thématiques communes à plusieurs associations membres et groupements sympathisants : l'accessibilité matérielle ou les bonnes pratiques d'accueil des personnes déficientes visuelles, par exemple.

Par ailleurs, la FAF gère et anime un centre de formations spécialisées dans le champ de la déficience visuelle.

Depuis 2011, la Fédération favorise la création de pôles régionaux, afin de mieux coordonner les actions de terrain et de renforcer la représentativité associative auprès des pouvoirs publics.

Pôle régional Occitanie

La FAF-LR est membre du pôle régional Occitanie, avec 8 autres associations adhérentes ou membres sympathisants à la Fédération nationale.

Elle coordonne son action avec 6 associations :

- L'Association Pourquoi Pas Moi (Ariège),
- L'Association des Déficients Visuels de l'Aude (Aude),
- L'Association des Déficients Visuels du Roussillon (Pyrénées-Orientales),
- Ça Va Brailler (Haute-Garonne),
- La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Gard-Lozère (Gard et Lozère),
- L'association Information Recherche Rétinite Pigmentaire (IRRP) implantée à Bessèges.

Comme gestionnaire de services et dispositifs, la FAF-LR coopère également avec 2 associations:

- L'Association pour la Réadaptation des Aveugles et des MAI-Voyants (ARAMAV), qui gère la clinique du Belvédère à Nîmes,
- Le Centre de Transcription et d'Édition Braille basé à Toulouse.

La FAF-LR est responsable de l'édition, deux fois par an, du Bulletin du REseau des associations de la FAF (BREF) en Occitanie.

Un de ses administrateurs siège à la Commission Régionale pour la Santé et l'Autonomie au nom des 9 associations.

Elle est également partenaire de nombreuses actions bilatérales, parmi lesquelles on peut citer :

- L'organisation de la Marche nationale pour la vue de l'IRRP dans l'Hérault,
- Un échange sur la citoyenneté entre les jeunes accompagnés par la FAF-LR et par l'APPM,
- Des sensibilisations conjointes entre les professionnels des services et les militants de l'ADVA dans l'Aude ou de la FAF Gard-Lozère dans ces deux départements,
- Des contacts réguliers entre les médecins référents et les assistants sociaux de la FAF-LR et de la clinique du Belvédère...

La Fédération nationale organise deux fois par an, des séminaires regroupant les administrateurs des 9 associations.

En 2018, un Comité d'Entente des Déficiants Visuels (CEDV) d'Occitanie est en projet, afin de donner une identité officielle à ce pôle régional.

4^{ème} partie – Notre organisation

La gouvernance

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de membres déficients visuels, voyants et représentants des associations partenaires. Il est à l'origine de services médico-sociaux qu'il gère.

Le siège de la FAF-LR se situe au 420 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier. Une antenne est active à Béziers.

L'association met en place une organisation associative cohérente, reposant sur des textes statutaires et réglementaires. Débattus démocratiquement dans le cadre du Conseil d'Administration, ils sont adoptés par l'Assemblée Générale, et dès lors reconnus par tous. Sur cette base, elle favorise une vie institutionnelle riche et largement ouverte aux membres adhérents, aux usagers des services et dispositifs, aux salariés, ainsi qu'aux principaux partenaires engagés dans et par notre action.

À ce titre, même si le rôle principal est dévolu aux personnes déficientes visuelles dans la vie de l'association, il est prévu un collège de 5 personnes voyantes et un collège de 4 représentants d'associations amies.

La FAF-LR affirme le principe de séparation des pouvoirs entre, d'une part, les administrateurs chargés de définir la politique de l'association, de veiller à la pleine réalisation des objectifs fixés et, d'autre part, le directeur chargé de mettre en œuvre la dimension technique de cette politique.

Les personnels ont pour mission de mettre en œuvre l'action des services et dispositifs dont la FAF-LR se dote, afin de concourir à la pleine réalisation de ses objectifs.

L'association, par l'intermédiaire de son Président, dispose du pouvoir patronal. Par délégation du Conseil d'administration, le Directeur de l'association et des services recrute les personnels et exerce l'autorité hiérarchique et technique.

Les personnels sont recrutés en raison de leurs compétences techniques et de leurs qualités humaines, indispensables à la réalisation de leurs missions d'éducation, d'adaptation, d'accompagnement... À ce titre, il est nécessaire qu'ils se sentent concernés par l'action associative et adhèrent aux principes et aux valeurs qui la fondent. La FAF-LR s'engage à respecter scrupuleusement le droit du travail, et à ne rien exiger qui ne soit conforme à sa lettre et à son esprit.

Les commissions

L'action associative est structurée en commissions. Elles concernent :

- Le bénévolat,
- Les loisirs,
- Les partenariats art et culture,
- Les sports,
- L'accessibilité,
- Le social,
- La communication et la sensibilisation,
- Les ressources.

La composition des commissions est différente en fonction des besoins spécifiques de chacune (administrateurs, adhérents, sympathisants, salariés, partenaires). Pour chaque commission, un référent a en charge d'en piloter l'organisation et le fonctionnement.

Les membres adhérents et/ou sympathisants sont tout particulièrement investis dans les actions de représentation politique, de sensibilisation et de conseil aux élus, aux responsables de services publics ou privés, aux professionnels de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'architecture, de l'urbanisme, des transports, de l'environnement, et à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent conduire une action susceptible de concerner les personnes handicapées.

Ponctuellement, des groupes de travail sont organisés, par exemple en 2017, sur la révision des documents statutaires.

Les financements

Pour réaliser ses projets, l'association est financée par :

- Les cotisations des adhérents,
- Les dons et legs,
- Les produits financiers,
- Les subventions régulières (FAF nationale, ville de Montpellier, d'autres villes et CCAS...),

- Les subventions ponctuelles, dans le cadre de réponses à des appels à projets auprès de financeurs publics (Montpellier Méditerranée Métropole, Conseil régional, Conseils départementaux...) ou privés (fondations, mutuelles, clubs services...),
- Les prestations de service réalisées (expertises),
- Les autres revenus moindres résultant d'animations proposées par les instances associatives (lotos, tombolas, ventes de produits divers...).

Les services gérés par l'association en 2018

Les services Enfants :

- Le Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP) accueille des enfants de 0 à 3 ans, sur 6 places :
 - 4 pour des enfants déficients visuels,
 - 2 pour des enfants déficients visuels avec handicaps et/ou troubles associés (SESSAD renforcé).
- Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAIS), accompagne des enfants et adolescents de 3 à 20 ans, sur 74 places :
 - 66 pour des enfants et adolescents déficients visuels,
 - 8 pour des enfants et adolescents déficients visuels avec handicaps et/ou troubles associés (SESSAD renforcé).

En 2017, sur un total de 113 enfants/adolescents accompagnés, 31 l'ont été dans le Gard et 82 dans l'Hérault.

Le financement de ces services provient de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), sous couvert de l'autorité de tarification qui est l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les services et dispositifs Adultes :

- Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), s'adresse à des personnes de 20 ans à 60 ans, pour 15 places sur l'Hérault. Deux dérogations sont possibles, pour les jeunes majeurs ne pouvant pas bénéficier des services enfants et pour les séniors dont le handicap a été acquis avant 60 ans. En 2017, 117 personnes ont été accompagnées. Le financement provient du Conseil départemental de l'Hérault à 51% et de la CPAM, sous couvert de l'ARS à 49%,
- Le Service d'Accompagnement Pour Personnes Aveugles et gravement malvoyantes (SAPPA) suit des personnes ne pouvant pas bénéficier des services du SAMSAH Hérault,
- Le SAPPA Gard accompagne des personnes à partir de 20 ans résidant dans le Gard.

Pour ces 2 derniers services, il n'existe pas de financement fixe, mais une subvention du Conseil départemental du Gard et la participation financière des bénéficiaires,

- Les Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) et les interventions dans le cadre des Obligations d'Emplois des Travailleurs Handicapés (emploi, formation). Leurs financements et leurs territoires sont fixés pour 4 ans par l'AGEFIPH, dans le cadre de la réponse à un appel d'offre,
- Les équipes techniques conventionnées pour les MDPH Gard et Hérault évaluent l'attribution de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour des aides humaines ou techniques,
- Les formations et sensibilisations à la déficience visuelle répondent aux attentes des organismes souhaitant dispenser ce type de formation à leurs salariés. Le financement est fonction du niveau de l'évaluation produite et du nombre d'heures réalisées,
- Les formations professionnelles : la FAF-LR étant référencée comme organisme de formation, elle délivre des formations payantes auprès d'entreprises ou d'autres associations.

La FAF-LR participe au Groupement Régional Pour l'Accès des Personnes Handicapées à l'Enseignement Supérieur (GRAPHES LR), en coordination avec d'autres associations (handicap auditif et moteur).

5^{ème} partie – Nos actions

La FAF-LR est à l'écoute de ses adhérents, des usagers de ses services et de l'ensemble des personnes déficientes visuelles.

Elle agit aussi auprès des élus locaux et de tous les acteurs de l'action publique. Elle propose des représentants dans les principales instances et commissions au sein desquelles se traite la question du handicap.

Enfin, elle emploie des professionnels hautement qualifiés dans les diverses spécialités contribuant à la réadaptation des personnes déficientes visuelles.

L'action associative

Elle est impulsée par les administrateurs et des adhérents volontaires, avec le concours de sympathisants voyants.

- La commission Bénévolat recherche les sympathisants voyants, puis les sensibilise au handicap visuel et aux valeurs de l'association. Elle les incite à participer activement aux projets, dans un esprit de convivialité,

- La commission Loisirs propose des activités afin que les adhérents et les sympathisants puissent se rencontrer, se cultiver et se divertir. Il s'agit notamment de conférences, d'ateliers récréatifs, de visites culturelles et de moments festifs,
- La commission Partenariats art et culture accompagne les actions organisées pour les personnes déficientes visuelles par des organismes extérieurs tels que les théâtres, les musées, les bibliothèques... Elle leur fournit des conseils pratiques, notamment grâce à l'implication de personnes déficientes visuelles,
- La commission Sports coopère avec les clubs sportifs et handisports pour favoriser l'adaptation des pratiques et l'inclusion des personnes déficientes visuelles,
- La commission Accessibilité veille à l'application des textes réglementaires et normatifs concernant la voirie, le cadre bâti, le transport public, mais aussi les sites internet, les applications mobiles et les documents numériques. Elle participe aux instances de dialogue mises en place par les communes, les agglomérations, Métropole Méditerranée Montpellier, le département de l'Hérault et la région Occitanie, où elle vérifie la conformité des projets. Elle s'investit auprès du label « Tourisme et handicap » pour que le plus grand nombre de lieux possible soient rendus accessibles aux personnes déficientes visuelles,
- La commission Sociale coordonne l'action des représentants à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) et celle des assistants de service social, afin de mieux accompagner les adhérents et les usagers dans leurs démarches. Elle veille au maintien du lien social et à la prise en compte des cas spécifiques, dans le respect des valeurs de l'association,
- La commission Communication/sensibilisation organise les permanences d'accueil des adhérents, coordonne les publications (papier, audio, site internet et réseaux sociaux), organise ou participe à des événements pour sensibiliser le grand public au handicap visuel et l'informer des activités de l'association. À ce titre, elle intervient notamment dans les établissements scolaires, les administrations et les entreprises,
- La commission Ressources répond aux appels à projet, procède aux demandes de subventions auprès des collectivités, recherche des moyens financiers pour xxx l'action associative.

Les services et dispositifs

Ils proposent, dans le cadre de projets d'accompagnement individualisés, l'intervention de spécialistes des techniques de réadaptation.

- Le SAFEP accompagne les enfants de 0 à 3 ans et leur famille. Il transmet les conseils et les premières techniques d'acquisition de l'autonomie en vue de l'épanouissement et de la bonne socialisation de l'enfant,

- Le SAAAIS accompagne les jeunes de 3 à 20 ans. Il met en place les moyens favorisant l'inclusion scolaire et sociale,
- Le GRAPHES-LR répond aux demandes ponctuelles des étudiants ou de leurs lieux d'étude en matière de documentation et d'organisation des examens,
- Le SAMSAH Hérault intervient auprès d'adultes de 20 à 60 ans. Il accompagne la réadaptation des personnes perdant la vue dans les domaines psychologique, social, familial, technologique... Il soutient également les personnes déjà réadaptées, lors de changements majeurs de leur environnement quotidien (familial, professionnel, géographique),
- Le SAPPÀ Gard assure certaines missions du SAMSAH, dans l'attente d'un service financé pour ce département,
- Le SAPPÀ Hérault peut assurer certaines actions du SAMSAH auprès de personnes sorties du service ou ne pouvant pas y rentrer, notamment pour les personnes de plus de 60 ans, dans l'attente de financement supplémentaire,
- Les PPS et les interventions dans le cadre de l'OETH soutiennent l'accès à la formation professionnelle, l'entrée ou le maintien dans l'emploi, par l'adaptation du poste de travail et la sensibilisation du milieu professionnel,
- Les missions d'évaluation de la PCH pour les MDPH Hérault et Gard veillent à la cohérence entre la situation de la personne déficiente visuelle et les aides qui lui sont accordées,
- Les actions de formation sur la déficience visuelle s'adressent aux professionnels du secteur sanitaire, social, médico-social, voire au-delà, afin de rendre la société plus accueillante aux démarches inclusives.

6^{ème} partie - Nos pistes stratégiques

Fiche action n° 1 : La promotion de l'accessibilité universelle

Objectifs poursuivis :

- Élargir la teneur de notre discours
- Étendre nos actions sur l'accessibilité à tous les particularismes
- Sensibiliser les élus sur cette question

Effets attendus :

- Une accessibilité de la cité à tous les particularismes, l'ergonomie appartenant à tous
- Inclusion du principe d'accessibilité universelle dès la conception des projets, dans les cahiers des charges des architectes, des communicants des institutions publiques, des concepteurs informatiques ou numériques, des professionnels du marketing...

Contexte

- Certaines évolutions techniques font obstacles à l'inclusion de certaines personnes (écrans tactiles, démarches en ligne, voitures électrique silencieuses, espaces partagés...)
- Des dangers nouveaux apparaissent, qui ne sont pas pris en compte dès la conception des projets
- Nous rencontrons parfois dans notre association des problèmes à aborder les spécificités des personnes à doubles handicaps, des personnes âgées... par défaut d'information notamment. Un travail commun est engagé avec les autres associations d'autres handicap.
- La notion d'accessibilité universelle n'étant pas définie par la loi, les politiques n'y sont pas toujours sensibles. Or les avancées obtenues pour les uns servent à tous.
- **Groupe projet :**
- Commission accessibilité

Responsable projet :

- Référents de la commission accessibilité

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Continuation de ce travail au sein de la commission Accessibilité, notamment dans les réponses à projets, et par la sollicitation des autres associations handicap (comité de liaison)
- Organisation d'une formation/information interne sur l'accessibilité universelle, afin d'harmoniser notre discours et apprendre à communiquer sur le sujet
- Interpellation du responsable national ACCES, afin d'obtenir du matériel

Échéancier :

- Immédiatement

Fiche action n° 2 : L'extension de la notion d'accessibilité à l'accessibilité relationnelle

Objectifs poursuivis :

- Rendre la personne handicapée visuelle capable d'expliquer elle-même ses besoins et ses aptitudes
- Sensibiliser les interlocuteurs valides aux difficultés et aux capacités des personnes handicapées visuelles lors des accueils

Effets attendus :

- Une inclusion plus fluide de la personne déficiente visuelle, par la multiplication des interactions sociales
- L'amélioration de la confiance en soi chez les personnes déficientes visuelles, notamment les jeunes

Contexte :

- Les outils techniques de compensation ne suffisent pas toujours. La capacité relationnelle n'est pas égale pour tous, notamment la capacité à réagir en toute circonstance.
- Méconnaissance des spécificités du handicap visuel par le grand public et les responsables des accueils
- Certains déficients visuels ont du mal à formuler leurs besoins et attentes

Groupe projet :

- Groupe mixte CA + salariés

Responsable projet :

- Président et équipe de direction.

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Organisation de temps d'échanges associatifs « Interactions sociales », pour évoquer le sujet et apprendre à formuler ses besoins et attentes
- Rappel aux professionnels des services de l'importance de la participation de la personne à son projet, à sa citoyenneté, afin d'éviter d'aborder la compensation par le seul aspect technique.
- Amener les personnes à sortir de « leur zone de confort » que représentent les services en cultivant leur indépendance à travers de situations stimulantes.

Échéancier :

- Immédiat

Fiche action n° 3 : Le renforcement de la passerelle entre les usagers des services et les adhérents de l'association

Objectifs poursuivis :

- Capitaliser les compétences acquises par les usagers des services, au bénéfice de l'ensemble des adhérents à l'association
- Prolonger, renouveler et actualiser les compétences acquises dans les services

Effets attendus :

- Accompagnement du passage d'un statut de consommateur de prestations à celui d'acteur de sa propre vie
- Sécurisation de la sortie des services
- Entretien du lien social

Contexte :

- À la fin des interventions menées par les services, une grande partie du public accompagné s'éloigne de l'association
- Difficulté à faire sortir les personnes des services sans sécurisation, risque de repli sur soi

Groupe projet :

- Groupe mixte CA + services

Responsable projet :

- Président et équipe de direction

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Mise en place d'un réseau d'échanges de savoirs afin de partager ses trucs et astuces, ses compétences
- Organisation d'un club autour des nouvelles technologies au niveau associatif, repérage des personnes ressources.
- Amélioration de notre communication sur les lieux de loisirs ou d'activités sensibilisés à la déficience visuelle, afin que les adhérents puissent s'adresser à ces structures hors services
- Proposer une réunion d'information entre usagers et adhérents.
- Travailler sur la communication de l'association à l'occasion de tout moment propice.

Échéancier :

- Immédiat.

Fiche action n° 4 : L'amélioration de notre accueil et de notre accompagnement

Objectifs poursuivis :

- Améliorer l'accueil des nouveaux adhérents
- Se préparer à mieux accueillir et accompagner dans l'association et les services les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes avec un autre handicap
- Repérer les partenaires ressources et les faire intervenir si nécessaire, pour une qualification ou une prise de relai

Effets attendus :

- Incitation des nouveaux adhérents à s'engager dans l'association
- Application du principe d'accessibilité universelle à nos propres actions
- Apport de réponses adaptées et coordonnées

Contexte :

- Relève insuffisante au niveau des adhérents actifs pour assurer l'avenir de notre association
- Les professionnels et les bénévoles rencontrent des difficultés à accompagner les personnes qui n'ont pas le handicap visuel comme handicap dominant
- Manque de moyens pour adapter toutes nos activités à chaque personne (ex : dans le cadre des loisirs, le transport n'est pas toujours adapté)

Groupe projet :

- Groupe mixte CA + services

Responsable projet :

- Membres du bureau.

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Proposition de formations sur certains handicaps... aux professionnels et aux adhérents
- Partage de compétences avec d'autres associations spécialisées sur ces handicaps ou difficultés
- Établissement d'un partenariat avec des structures spécialisées sur le vieillissement, afin de mieux se préparer à l'accueil des personnes âgées : formations des professionnels et des adhérents sur les effets du vieillissement et sur les prestations sociales destinées aux personnes âgées
- Organisation de la visite des locaux de l'association pour les nouveaux adhérents, présentation de l'association et des personnels d'accueil, recrutement de volontaires pour former un groupe Accueil

Échéancier :

- 2021

Fiche action n° 5 : Le renforcement de notre réseau de partenaires sur la région Occitanie**Objectifs poursuivis :**

- Soutenir la création et le développement d'autres associations adhérentes à la fédération
- Étendre le territoire d'intervention des services, notamment par le co-traitement, dans le cadre de projets communs avec d'autres associations
- Structurer le pôle régional Occitanie.

Effets attendus :

- Diminution des disparités territoriales en matière d'accessibilité aux services et à la vie associative, sans mise en danger de notre cohérence
- Offre d'une représentation territoriale dans les diverses instances officielles

Contexte :

- Une forte disparité existe en Occitanie sur l'accès aux services professionnels et associatifs
- La proximité avec les adhérents reste une nécessité pour rendre possible la vie associative
- Les possibilités de déplacement des professionnels et des adhérents ne sont pas indéfiniment extensibles. De plus, les déplacements représentent un coût important pour les services

Groupe projet :

- CA + équipe de direction

Responsable projet :

- Président.

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Renforcement de notre veille et de notre réactivité sur les appels à projet

- Coordination avec d'autres associations pour déposer des projets communs et développer des actions communes et simultanées

Échéancier :

- Dès 2019

Fiche action n° 6 : L'adaptation de nos actions au bénéfice de toutes les classes d'âge

Objectifs poursuivis :

- Améliorer nos capacités d'accueil et proposer des actions attractives à tous les âges de la vie

Effets attendus :

- Création de ponts intergénérationnels
- Augmentation du nombre des adhérents actifs

Contexte :

- Nous rencontrons des difficultés à répondre aux attentes des personnes âgées et des jeunes
- Nos recrutements d'adhérents se concentrent sur les 30/60 ans

Groupe projet :

- Commissions loisirs et sports

Responsable projet :

- Référents des 2 commissions.

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Développement d'actions multigénérationnelles : réseau d'échanges de compétences, parrainages...
- Création d'un espace d'accueil des aînés (à partir de 70 ans), afin de permettre un répit pour les aidants familiaux, la création de liens sociaux et le maintien des niveaux d'autonomie.
- Développement d'actions spécifiques pour les jeunes : une commission est en cours de création par des jeunes sortants du service, des propositions devraient en découler

Échéancier :

- 2019

Fiche action n° 7 : Le développement de l'information sur le déficit visuel auprès des structures d'accueil et d'accompagnement de personnes âgées

Objectif poursuivi :

- Améliorer la prise en compte du déficit visuel par les structures d'accueil et d'accompagnement de personnes âgées.

Effets attendus :

- Amélioration de la qualité de vie et de la bienveillance des personnes accompagnées par les structures d'accueil pour personnes âgées ainsi que les services d'aide à la personne.

Contexte :

- Le vieillissement de la population
- Le développement des pathologies visuelles pour ces publics

Groupe projet :

- CA + équipe de direction

Responsable projet :

- Président et équipe de direction.

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Continuation des actions menées par les services annexes auprès des services d'aide à domicile (prestation de formation continue), développement de ces actions sur l'Hérault
- Développement des actions de formation en direction des structures d'accueil des personnes âgées (EHPAD, résidences autonomie, résidences services...)
- Engagement d'une vraie démarche de communication sur ces aspects au niveau associatif
- Création de liens avec les clubs d'Age d'or, les sensibiliser à la déficience visuelle

Échéancier :

- 2019

Fiche action n°8 : L'amélioration de notre efficacité concernant l'accompagnement à l'emploi

Objectifs poursuivis :

- Sensibiliser les entreprises ou établissements des secteurs ordinaires, adaptés et protégés à l'intérêt de recruter des personnes avec handicap visuel
- Sensibiliser les personnes avec handicap visuel éloignées de l'emploi traditionnel aux opportunités d'embauche dans le milieu adapté et protégé

Effets attendus :

- Contribution à la baisse du taux de chômage chez les personnes avec handicap visuel

Contexte :

- Difficultés d'emploi des personnes déficientes visuelles
- Méconnaissance des capacités des personnes déficientes visuelles par les employeurs
- Absence de structures de travail protégé spécialisées sur le territoire

Groupe projet :

- CA + équipe de direction

Responsable projet :

- Président et équipe de direction

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Développement d'une communication auprès des ESAT et des entreprises adaptées, pour les sensibiliser aux capacités des personnes déficientes visuelles, par exemple sur les activités administratives, rencontre avec les fédérations régionales concernées
- Sensibilisation de nos publics au statut de Travailleur Handicapé
- Information de nos publics sur les orientations « secteur protégé » et « secteur ordinaire en entreprise adaptée » délivrées par la MDPH
- Stabilisation et poursuite des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi et la formation professionnelle
- Réflexion à mener afin de créer un ESAT spécialisé en déficience visuelle ou créer d'une structure de travail adaptée

Échéancier :

- A compter de 2020

Fiche action n° 9 : L'augmentation des moyens consacrés à l'action associative**Objectifs poursuivis :**

- Repérer et qualifier les adhérents volontaires pour s'engager dans le projet associatif
- Disposer d'un espace associatif dédié
- Stabiliser et développer la structure financière de l'association

Effets attendus :

- Accroissement des forces vives associatives
- Coexistence sur un même lieu de l'action associative et du fonctionnement des services
- Pérennisation et développement de l'action associative

Contexte :

- Le développement de l'association est freiné par le manque de moyens et de compétences humaines

Groupe projet :

- CA
- Commission ressources
- Équipe de direction

Responsable projet :

- Président

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Reconfiguration des locaux existants
- Extension des locaux pour créer un espace associatif dédié

- Formation des adhérents (partenariat avec la Fédération et son pôle régional)
- Information sur l'activité des services et sur les actions associatives proposées aux administrateurs et aux nouveaux bénévoles une fois par an
- Établissement d'un répertoire des sigles utilisés
- Amélioration de la « captation » des usagers sortant des services
- Augmentation des moyens financiers (démarches auprès des notaires, des clubs services...)
- Communication sur les labels « intérêt général », « utilité publique » « assistance et bienfaisance », afin de faciliter les dons, les legs...
- Être attentif aux appels à projet.
- Développement de notre communication grand public pour faire connaître l'association et ses activités

Échéancier :

- En 2019

Fiche action n° 10 : L'amélioration de l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées visuelles

Objectifs poursuivis :

- Encourager et promouvoir la participation de personnes handicapées visuelles aux activités de loisirs « de droit commun »
- Faire en sorte que les personnes handicapées visuelles aient la possibilité d'organiser et de participer à des activités de loisirs adaptées et aient accès aux lieux où se déroulent ces mêmes activités
- Faire en sorte que les enfants handicapés visuels puissent participer, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, aux activités ludiques, récréatives, de loisir et sportives, y compris dans le système scolaire

Effets attendus :

- Amélioration du lien social, de l'inclusion, de la citoyenneté
- Amélioration de l'adaptation physique, sensorielle et psychologique des personnes déficientes visuelles

Contexte :

- Opportunités existantes dans le cadre du projet national « Les loisirs, ça nous regarde aussi » et de la convention FAF/Handisport
- Motivation de partenaires locaux, augmentation de l'offre de services sur le territoire
- Demande accrue des publics
- Compréhension de l'importance des loisirs dans le développement harmonieux de la personne

Groupe projet :

- Au niveau national : Fédération nationale, FAF APRIDEV Rhône-Alpes, Fédération des Aveugles Val de Loire, FAF-LR
- Au niveau régional : commissions loisirs, sports et partenariats

Responsable projet :

- Réfèrent de chaque commission

Moyens, modalités à mettre en œuvre :

- Réalisation d'un état des lieux national des pratiques actuelles et des besoins des personnes déficientes visuelles autour de l'accès aux loisirs
- Structuration d'une démarche partenariale permettant la mise en œuvre de nouvelles activités
- Elaboration d'une cartographie des associations ou clubs sportifs qui accueillent des déficients visuels au niveau local et la mettre en ligne (en cours)

Échéancier :

- 2019